

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 13

Date de Convocation
10 février 2026

Présents Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), DUTHILLEUL Sandra (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), LAMOTE-CAILLIET Natacha (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).

Absente Madame CARLIER Elise.

Secrétaire Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique est élue secrétaire.

Délibération N° 02/2026

Objet de la délibération :

Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour le remplacement de l'ordinateur de bureau du secrétariat de la mairie

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours ».

La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 43 880,13 € sur l'enveloppe 2019.

La Commune vient de procéder au remplacement de l'ordinateur de bureau du secrétariat, devenu vétuste, pour un montant de 609,94 € TTC ; soit 508,28 € HT.

Aucune subvention n'a été perçue pour cette acquisition.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, par le biais du fonds de concours, à hauteur de :

- 254,14 € (508,28 € X 50 %).

L'avis du Conseil est sollicité sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) un fonds de concours pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

La secrétaire de séance,
Angélique GALMICHE-GOLLIOT



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 février 2026 et publication du 26 février 2026

